

Réponse à la demande de compléments de l'UDAP de l'Oise

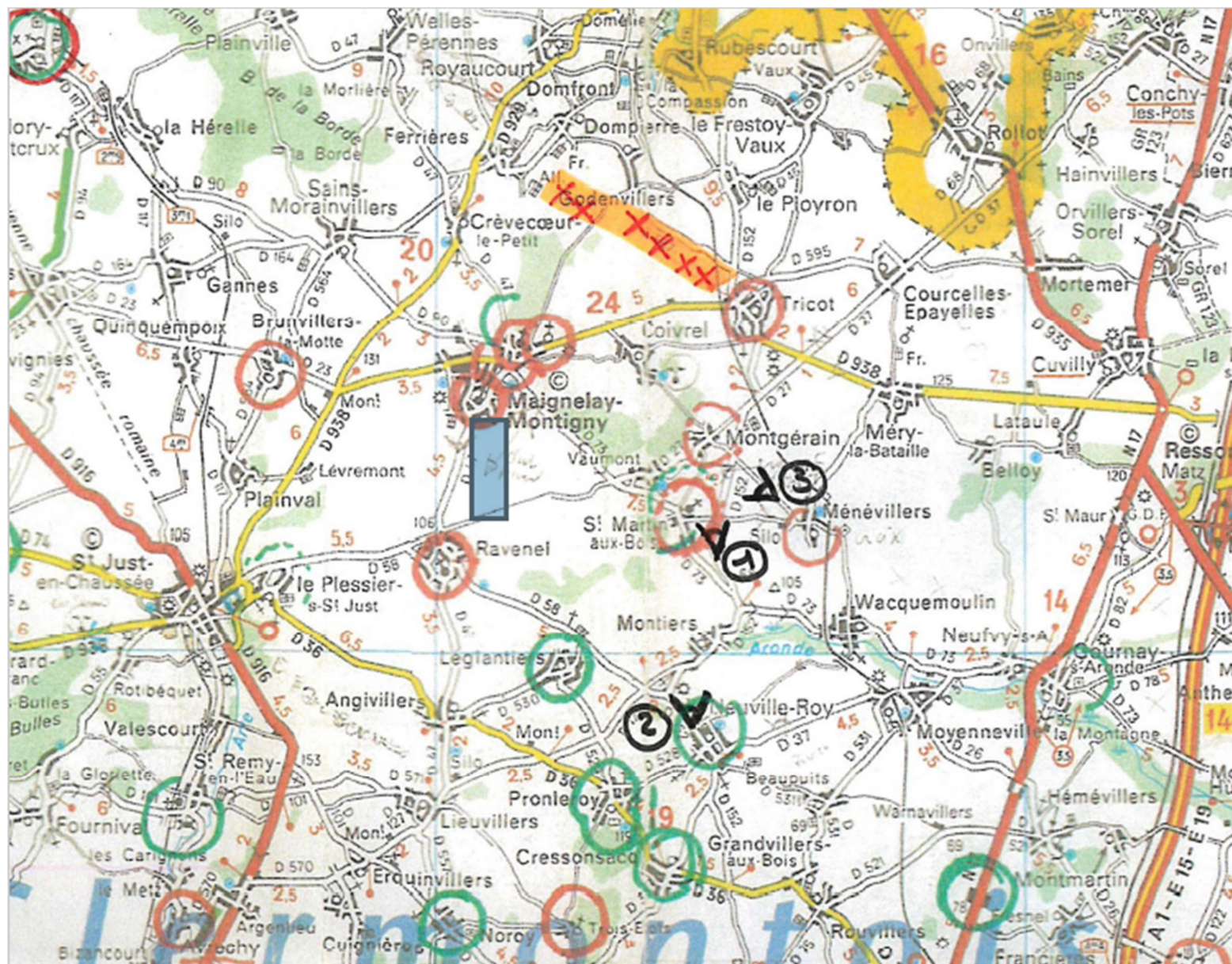
Suite au dépôt le 20 juillet 2021 d'un dossier de demande d'autorisation environnementale pour un projet éolien par la société RP GLOBAL, une demande complémentaire de complément a été envoyée le 4 avril 2022 par l'UDAP et transférée par l'autorité environnementale le 30 août 2022 à la société. Cette demande concerne la réalisation de trois points de vue supplémentaires et photomontages autour de la zone de d'implantation du projet. Suite à cela, il a été convenu de réaliser un document spécifique répondant à cette demande et séparé du reste du dossier.

Pour rappel, voici les points de vue qui ont été transmis à RP GLOBAL :



Parc éolien

La Petite Sole





Parc éolien

La Petite Sole

Point de vue n°1 : Photomontage le long de la D152

Vue proposée par l'UDAP





Parc éolien

La Petite Sole

Vue utilisée par RP Global





Parc éolien

La Petite Sole

Vue photomontée (vue réaliste)



Vue photomontée (vue filaire)





Parc éolien

La Petite Sole

Point de vue n°2 :

Point de vue proposée par l'UDAP





Parc éolien

La Petite Sole

Vue utilisée par RP Global France





Parc éolien

La Petite Sole

Vue photomontée (vue réaliste)

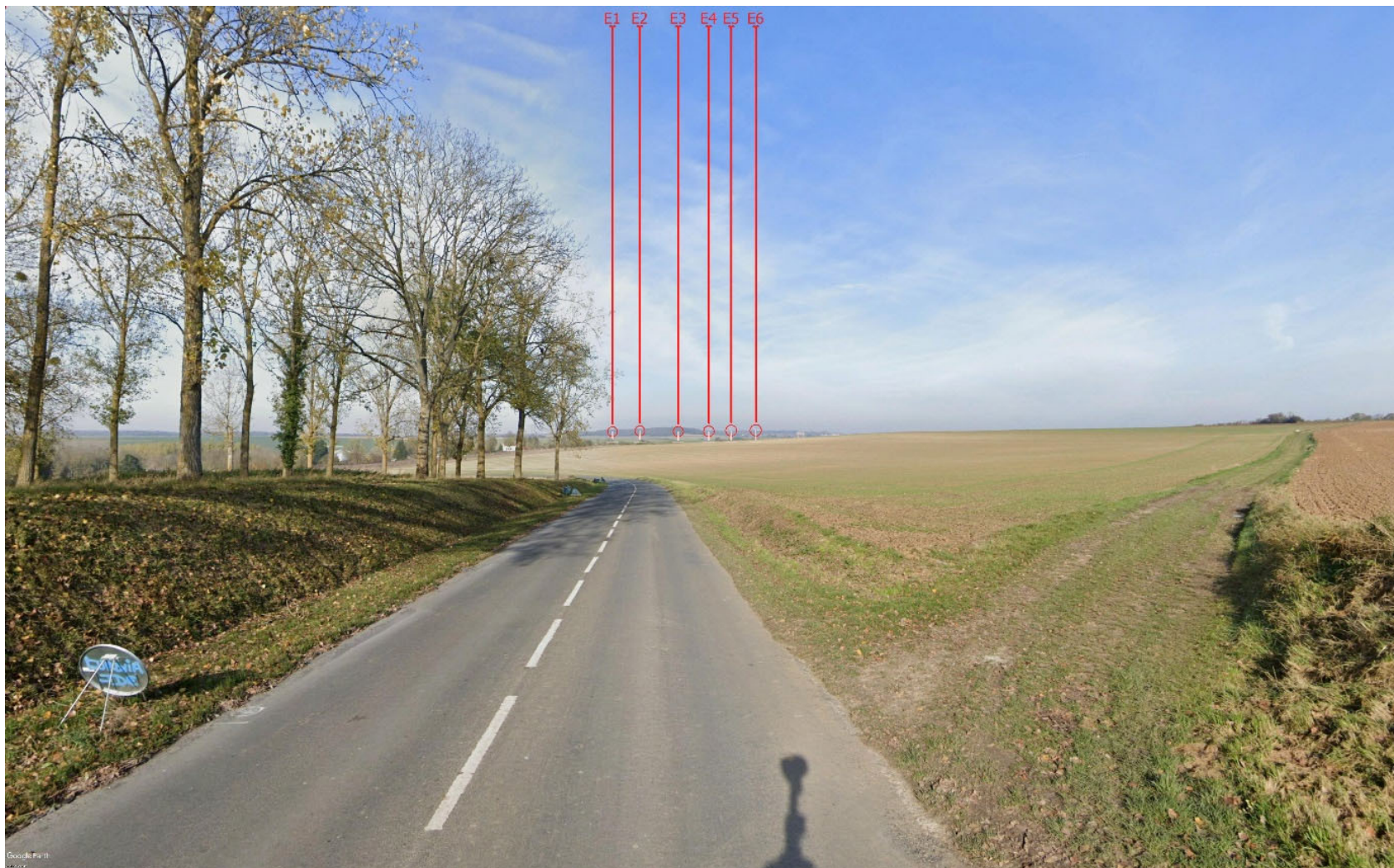




Parc éolien

La Petite Sole

Vue photomontée (vue filaire)





Parc éolien

La Petite Sole

Point de vue n°3 :

Vue proposée par l'UDAP





Parc éolien

La Petite Sole

Vue utilisée par RP GLOBAL





Parc éolien

La Petite Sole

Vue photomontée (vue réaliste)



Vue photomontée (vue filaire)



Vidéo travelings

Afin d'approfondir son analyse et ses impacts réels sur l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, RP Global France a mandaté la société spécialisée DAO & Co située à Toulouse. Sa mission a consisté en la réalisation de captures de vidéo embarquées sur un tronçon de la RD 52 permettant de simuler la vue d'un conducteur empruntant cette voie.

Le résultat simulé permet de se rendre compte de l'impact très réduit du parc éolien de la Petite Sole sur l'Abbaye-de-Saint-Martin-aux-Bois. Plus encore, elle permet de vérifier qu'aucune co-visibilité n'est possible en vue dynamique, puisque le parc apparaît alors que l'Abbaye se situe hors champ de vision.

Les vidéos sont consultables aux url suivantes :

<https://www.youtube.com/watch?v=G3dq8VJuazM>

Sur cette vidéo les éoliennes sont simulées en vue filaire de couleur bleue afin d'accentuer leur visibilité en tenant pas compte des filtres et écrans visuels

Sur la deuxième vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=u-zJowm_p0E

Le résultat représente la vue finale avec les éoliennes simulées en couleur réelle et avec les filtres (notamment le Bois de Maignelay).